



Unité d'aménagement 097-51

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Les résultats préliminaires ont été présentés à l'hiver 2022. Ce document vise à mettre en lumière les informations spécifiques justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicables à la période 2023-2028.

Informations et analyses justifiant la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef repose sur l'élément suivant :

- ▶ Le rapport du calcul des possibilités forestières 2023-2028 de l'unité d'aménagement 097-51.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire aux conditions suivantes :

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	795 600	4 500	0	2 400	95 100	79 800	14 900	12 400	800	1 005 500
2023-2028	736 500	500	0	400	155 400	146 200	3 200	5 900	500	1 048 600
Δ	-7%	-89%	-	-83%	63%	83%	-79%	-52%	-38%	4%

Recommandation du Forestier en chef

Subdivision territoriale des possibilités forestières

Des secteurs de près de 32 350 hectares appelés « Secteurs Essipit » où la communauté Essipit effectue des activités multiressources sont présentement évités lors de la récolte. Ce territoire fait l'objet de discussion dans le cadre des négociations territoriales globales avec les Innus de Mashteuatsh, d'Essipit et de Nutashkuan, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 50 100 m³ bruts/an.

Le Forestier en chef recommande au ministre que les possibilités forestières associées à ce territoire ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement. Le tableau suivant détaille la répartition des possibilités forestières provenant de ces secteurs.

097-51	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	736 500	500	0	400	155 400	146 200	3 200	5 900	500	1 048 600
Secteurs Essipit	33 800	0	0	0	6 500	9 300	100	400	0	50 100
Proportion	5%	0%	0%	0%	4%	6%	3%	7%	0%	5%

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Un rapport détaillé sur le calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 est disponible sur le site Internet du Forestier en chef pour cette unité d'aménagement.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 28 juin 2022